



ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2016 CONCERNANT LA VENTE DE FOURNITURE DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE DANS CERTAINS BÂTIMENTS

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

L'adoption du règlement numéro 03-2016 concernant la vente de fourniture de certains équipements de protection en matière de sécurité incendie dans certains bâtiments, a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	2 février 2016
Adoption du règlement :	8 mars 2016
Avis public d'adoption du règlement :	16 mars 2016

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 16 mars 2016.

Sylvie Gosselin, MBA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 16 mars 2016.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 16 mars 2016.

Sylvie Gosselin, MBA - Directrice générale et secrétaire-trésorière

Affichage - Bureau municipal : 165 rang Michaudville, Saint-Barnabé-Sud | Salle municipale : 461 rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud | Journal municipal | Site internet